

ATTESTATION DE PRESENCE DEMI-PENSION 2023-2024

A rendre à l'intendance une fois l'emploi du temps définitif distribué

NOM :
De l'élève

PRENOM :
De l'élève

CLASSE :
De l'élève

Sera demi-pensionnaire (cocher la case correspondante) :

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> LUNDI | semaine paire | <input type="checkbox"/> semaine impaire | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> MARDI | semaine paire | <input type="checkbox"/> semaine impaire | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> JEUDI | semaine paire | <input type="checkbox"/> semaine impaire | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> VENDREDI | semaine paire | <input type="checkbox"/> semaine impaire | <input type="checkbox"/> |

Les repas seront payables d'avance en carte bancaire par internet via cybercollège (15 repas minimum) ou à l'intendance par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Pierre et Marie Curie ou en espèces.

Pour les demi-pensionnaires, il faudra faire la préinscription annuelle sur turbo self, sur les jours choisis à l'adresse suivante : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx>

Modification de réservation possible 48h à l'avance.

En cas de difficulté, contacter le service intendance au 04 77 53 99 02 ou par mail : intendant.0421171v@ac-lyon.fr.

Sera externe

- ne mangera jamais à la cantine
- Mangera occasionnellement à la cantine. Dans ce cas précis, il est nécessaire de réserver 48h à l'avance sur l'application turbo-self.

Il est possible de modifier son régime seulement pour le trimestre suivant en récupérant une feuille de modification à l'intendance.

Tout repas réservé non pris sera facturé.

Date et Signature des parents :